

Conditions Générales de Vente

Journée vignoble dans les appellations Côte Rôtie, Condrieu, St Joseph

Introduction

Il est exposé que :

Les amis du vignoble Aurhalpin est une association loi 1901 immatriculée sous le numéro W691107272 auprès de la préfecture du Rhône, située 3 rue Merle 69510 Thurins, ayant comme objet :

De réunir des amateurs de vins de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle organisera des activités, des événements autour de l'élaboration et la dégustation de vin, en lien avec des vignerons, pour transmettre cette passion du vin auprès du plus grand nombre.

Elle pourra aussi proposer des actions solidaires et humaines pour venir en aide à des vignerons en difficultés.

Ces événements ou actions permettrons :

- de partager nos connaissances autour du vin et de passer des moments de convivialité
- de partir à la rencontre des vignerons pour comprendre l'élaboration du vin (de la vigne au verre)
- de découvrir le terroir, les appellations et le patrimoine gastronomique régional
- de promouvoir le travail des vignerons
- de soutenir les actions en faveur de la biodiversité sur le territoire régional et notamment dans les vignes
- de proposer différentes aides humaines, solidaires et/ou financières à des vignerons en difficulté

Les amis du vignoble Aurhalpin organise différentes activités et événements notamment des journées de découverte des vignobles des appellations Côte Rôtie, Condrieu et St Joseph.

Ces journées sont l'occasion de découvrir le travail du viticulteur dans les vignes, de déguster des vins locaux et de rencontrer un vigneron du secteur.

Les Bêles Rencontres de Joss est une SASU au capital de 1000€ immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 839 908 779, située 3 rue Merle 69510 Thurins.

Les Bêles Rencontres de Joss est spécialisée dans les ateliers de dégustation de vins.

Les amis du vignoble Aurhalpin fait appel régulièrement à l'entreprise Les Bêles Rencontres de Joss pour des prestations de service notamment dans le cadre de ces journées de découverte. Elle est appelée également à faire appel à d'autres partenaires ou sous-traitants pour le bon déroulement de ses projets.

Définitions

Pour la bonne compréhension des présentes, les Parties conviennent des définitions suivantes :

« Client » : désigne une personne physique majeure ou une personne morale agissant en tant que membre inactif de l'association Les Amis du vignoble Aurhalpin et qui bénéficie des services de l'association.

« Association » : désigne l'association les amis du vignoble Aurhalpin décrite ci-dessus

« LBRDJ » : désigne la SASU Les Bêles Rencontres de Joss décrite ci-dessus

« Journée » : désigne la journée découverte des vignobles

« CGV » : désigne les Conditions Générales de Vente

Il est préalablement précisé que les présentes conditions régissent la réservation d'une Journée organisée par l'Association.

Article 1 – Champ d'application – Adhésion

Toute réservation d'une Journée implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV, que l'Association se réserve le droit de modifier à tout moment.

Les CGV étant susceptibles de modifications à tout moment, celles applicables sont celles en vigueur au jour de la réservation par le Client.

Les CGV sont accessibles de manière automatique lors de la réservation sur le site Hello Asso (lien : <https://www.helloasso.com/associations/les-amis-du-vignoble-aurhalpin/boutiques/reservation-journee-oenotouristique>)

mais également téléchargeable sur la page www.degust-vin-joss.fr

Il est recommandé aux utilisateurs du site de consulter régulièrement cette page.

En conséquence, le fait de réserver une Journée implique l'adhésion entière et sans réserve aux CGV.

Conformément à l'Article L. 3342-1 du Code de la santé publique, la vente de boissons alcooliques à des mineurs est interdite.

Les Journées sont **réservées aux personnes majeures de dix-huit (18) ans révolus**, ayant une capacité juridique.

En réservant une Journée, le Client déclare et garanti être majeur et avoir la capacité juridique pleine et entière de conclure un contrat de vente avec l'Association.

Article 2 – Conditions de réservation

Les Journées sont organisées par groupe de 6 à 8 personnes. La réservation peut se faire par groupe ou elle peut être individuelle.

Ces Journées sont proposées aux particuliers et aux professionnels.

2.1 : pour les Clients particuliers

a) Réservation par groupe de 6 à 8 personnes

La réservation par groupe peut se faire à tout moment de l'année (hors dimanche), en fonction des disponibilités de chacun.

Le Client envoie une demande par mail sur l'adresse de l'Association

amisvignobleaurhalpin@gmail.com ou sur le mail contact@degust-vin-joss.fr

L'Association recontacte le Client pour fixer les modalités (date, nombre exact de personnes...) et expliquer le fonctionnement de la Journée.

Le Client verse un acompte par carte bancaire de 50€/personne via le site Hello asso

b) Réservation individuelle

La réservation individuelle se fait aux dates définies par l'Association qui propose des visites régulières.

Le Client envoie une demande par mail sur l'adresse de l'Association

amisvignobleaurhalpin@gmail.com ou sur le mail contact@degust-vin-joss.fr

L'Association recontacte le Client expliquer le fonctionnement de la Journée.

Le Client verse un acompte par carte bancaire de 50€/personne via le site Hello asso :

<https://www.helloasso.com/associations/les-amis-du-vignoble-aurhalpin/boutiques/reservation-journee-oenotouristique>

2.2 : pour les Clients professionnels

Toute demande qui concerne la clientèle professionnelle fera l'objet d'un devis.

Le Client envoie une demande par mail à l'Association sur l'adresse :

amisvignobleaurhalpin@gmail.com ou sur le mail contact@degust-vin-joss.fr

L'association s'engage à répondre à la demande dans les plus brefs délais pour expliquer le fonctionnement de la journée, définir une date qui convient à tout le monde (toute l'année sauf le dimanche) et envoyer un devis.

Si le Client est d'accord, il renvoie le devis signé à l'Association et verse un acompte par carte bancaire sur le site Hello Asso (lien : <https://www.helloasso.com/associations/les-amis-du-vignoble-aurhalpin/boutiques/reservation-journee-oenotouristique>) ou par virement sur le compte de l'Association (IBAN : FR76 1027 8073 6500 0207 7900 123 – BIC : CMCIFR2A).

L'acompte est de 50€/personne. Il peut être versé de façon individuelle ou globalement (pour 8 personnes : 50€ x 8 = 400€). L'association s'engage à fournir un reçu dans les plus brefs délais au Client pour sa comptabilité.

Le Client s'engage à communiquer les coordonnées complètes des personnes concernées (nom, prénom, adresse, mail et téléphone) afin de pouvoir échanger sur les informations avant départ et de les inscrire en tant que membre inactif de l'association.

2.3. Validation

Dans les 3 cas (groupe, individuel ou entreprises), dès réception de l'acompte, l'Association confirmera en retour au client son accord express par mail.

Un contrat prendra naissance entre l'Association et le Client.

Si aucun acompte n'est versé dans les 7 jours suivants la réponse de l'Association à la demande par mail, l'Association considérera que la demande de réservation est annulée.

Si le règlement de l'acompte ne peut se faire par carte bancaire, l'Association accepte également les virements sur le compte bancaire dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous :

IBAN : FR76 1027 8073 6500 0207 7900 123

BIC : CMCIFR2A

Les coûts de transaction bancaires sont à la charge du Client.

2.4. Adhésion à l'Association

L'adhésion à l'Association est automatique et obligatoire. Elle a été fixée par l'assemblée générale et le bureau de l'Association à 5€/personne.

L'adhésion est comprise dans le versement de l'acompte de 50€/personne.

Du coup l'acompte se décompose de la manière suivante :

- 5€ pour l'adhésion à l'Association
- 45€ pour réserver l'organisation de la Journée

Le solde de la Journée sera réglé au plus tard directement le matin de la Journée, avant le départ.

L'adhésion à l'association n'engage pas le Client dans les décisions et le fonctionnement de l'Association. Le Client sera membre inactif selon les termes définis dans les statuts de l'Association : les membres inactifs sont tous les participants aux événements, qui payent une cotisation, mais qui ne participent pas de droit et de fait aux assemblées générales. Ils n'envisagent à aucun moment de prendre part active dans la gestion de l'association. Ils ne font que bénéficiaire des services rendus par l'association.

Article 3 – Tarification

Le prix varie en fonction du nombre de personnes présentes au départ de la journée. Si le nombre est inférieur à 6 personnes, la journée ne pourra pas avoir lieu. Elle sera reportée selon les modalités définies dans l'article 5.

Aussi, le Client s'engage à communiquer à l'Association toute modification ou annulation entre le versement de l'acompte et la date de la Journée.

L'association prendra contact avant le départ pour s'assurer du nombre de personnes définitives.

Les prix sont communiqués à travers un devis en HT et en TTC et sont valables 15 jours.

Le prix peut varier aussi en fonction du lieu de départ.

En effet l'Association cherchera le meilleur compromis, le meilleur lieu de rendez-vous pour satisfaire le plus grand nombre de personnes. Ce lieu peut-être à la résidence d'un Client particulier, un bar, un restaurant, un brasseur... Une liste de partenaires sera disponible sur le site de LBRDJ www.degust-vin-joss.fr pour vous aider à vous regrouper le plus possible et ainsi limiter les transports.

En aucun cas l'Association ne fera de « ramassage » (récupérer chaque personne à son domicile) pour quelque raison que ce soit.

Comme l'expose l'article 2 de ces CGV, le prix comprend l'adhésion à l'Association en temps que membre inactif.

Le départ de cette journée ne pourra avoir lieu que si tous les Clients sont membres de l'Association et à jour de leur cotisation annuelle de 5€/personne (cotisation comprise dans le montant de l'acompte).

La Journée comprend :

- le transport privé en véhicule 9 places du point de RDV fixé ensemble, au village d'Ampuis (l'Association sera amenée à utiliser un moyen de transport privé qu'un membre de l'Association prêtera pour l'organisation de la journée ou utilisera les services d'un prestataire extérieur).
- l'explication du travail du vigneron directement dans les vignes d'Ampuis au cœur de l'appellation

Côte Rôtie

- la dégustation de 5 vins des appellations locales, accompagné d'un apéritif dînatoire gourmand. Cette dégustation est instructive, ludique et musicale.
- la visite d'une cave du secteur de Chavanay (ou alentours)
- retour au même point de RDV le soir

Tout au long de cette journée, vous serez accompagné par un expert de la viticulture, l'œnologie et la dégustation (Les Bêles Rencontres de Joss).

Les prix sont disponibles sur le site internet de LBRDJ www.degust-vin-joss.fr. Ils sont donnés à titre indicatif et doivent être affinés en fonction du point de rendez-vous de départ, pour calculer le coût réel de transport.

L'association se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, les produits et services étant facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes, sous réserve de disponibilité.

Article 4 – Règlement du Solde

a) pour les particuliers

Le solde de la Journée sera réglé au plus tard le matin avant le départ par Carte Bancaire ou Espèces.

Comme exposé dans l'article 3, le prix du solde varie en fonction du nombre de personnes au départ.

La grille de tarif complète, de 6 à 8 personnes sera disponible sur internet et sera communiquée au client à la réservation.

Par exemple, le prix indicatif pour 6 personnes est de 135€/personne. Pour 8 personnes le prix est d'environ 110€/personne.

Le Client réserve pour 8 personnes. Chaque personne verse son acompte de 50€.

Le Jour J, il n'y a que 6 personnes qui se présentent. Les 6 personnes payeront du coup $135€ - 50€ = 85€$ de solde le Jour J.

Les 2 acomptes de 50€ versés par les 2 personnes absentes seront étudiés selon les modalités définies dans l'article 5.

b) pour les professionnels

Le solde devra être réglé par virement de préférence au maximum J-1 avant le jour du départ.

Si le Jour J il y a moins de personnes que le nombre prévu à la réservation (pas moins de 6), l'Association et le Client s'engagent à travers l'acceptation de ces CGV à réajuster le montant de la Journée au total.

Par exemple, le prix indicatif pour 8 personnes le prix est d'environ 110€TTC/personne.

Le Client réserve pour 8 personnes. Il a versé 400€TTC d'acompte au total.

A J-1, le Client professionnel paye le solde de la Journée : $110€ \times 8 = 880€$.

Le virement devra être de $880€ - 400€ = 480€$ TTC.

Le Jour J, il n'y a que 6 personnes qui se présentent. Le montant de la Journée sera de 135€ x 6 = 810€. L'association s'engage en retour à rembourser le Client professionnel de 880€-810€=70€.

Article 5 – Annulation et Remboursement

Droit à l'erreur : le Client a changé d'avis, ou a commis une erreur. L'Association donne la possibilité au Client d'annuler sa réservation simplement et gratuitement pendant 7 jours après le versement de l'acompte. La demande devra être réalisée par mail à l'adresse : amisvignobleaurhalpin@gmail.com (la date d'envoi du mail faisant foi). Les remboursements seront effectués dans un délai inférieur ou égal à 14 jours, par virement bancaire, à partir du jour où le Client aura fourni son RIB.

Annulation ou report de la part du Client :

Le Client s'engage à informer l'Association le plus vite possible en cas d'annulation ou de report et ceci surtout dans son propre intérêt.

Le Client pourra aussi annuler ou reporter sans frais sa Journée jusqu'à 7 jours avant le jour J selon la même procédure que celle décrite ci-dessus (droit à l'erreur).

Dans le cas où le Client doit annuler sa journée entre J-6 et J-2 (compris), l'Association sera dans l'obligation de facturer au client des frais de dossier d'un montant de 20€TTC. La Journée par contre pourra être reportée sans aucun frais de dossier.

Si le Client doit annuler ou reporter sa journée à J-1 ou le jour J, quelque soit le motif de l'annulation, l'Association aura déjà engagé des frais de nourriture et de réservation qu'elle sera obligée de refacturer au Client. Le montant de ces frais s'élèveront à 200€TTC maximum.

L'Association est une association sans but lucratif (loi 1901) et ne pourrait supporter malheureusement une annulation aussi proche du Jour J. Afin de garantir un niveau de prestation correct, l'Association fait en effet appel à un ou plusieurs prestataires qui engagent du temps, des moyens financiers et bloquent leur planning pour l'organisation de cette journée. Cependant et parce que c'est une association qui organise cette journée, le montant des frais d'annulation pourra (ou pas) être revu à la baisse en fonction des frais réels engagés par l'Association mais ne pourra être en dessous de 100€ TTC minimum. Le Client pourra aussi à sa convenance verser le montant qui lui paraîtra le plus juste (toujours au dessus de 100€TTC).

Aussi l'Association conseille au Client de prévoir assez rapidement des solutions de secours ou de contacter des personnes de son entourage pour essayer de remplacer les personnes absentes ou de prévenir au plus vite l'Association (avant J-1) pour éviter d'engager des frais.

Toute demande d'annulation ou de report, quelque soit le moment, doit être effectué par mail sur l'adresse de l'Association : amisvignobleaurhalpin@gmail.com
L'association s'engage à rembourser les acomptes versé par le Client (déduits des éventuels frais d'annulation entre J-6 et le jour J), par virement, dans les 14 jours qui suivent l'envoi par le Client de son RIB.

Annulation, modification ou report de la part de l'Association :

Si l'annulation provient de l'Association, pour des raisons de sécurité, de logistique, de santé ou pour toutes autres raisons, elle s'engage à prévenir le Client à l'avance dans un délai raisonnable et le plus tôt possible. Quel que soit le motif d'annulation, l'Association proposera au Client une autre date pour la réalisation de la Journée. Si aucune date ne peut être proposée ou ne peut convenir au Client, l'association s'engage à effectuer le remboursement dans un délai de 14 jours de l'intégralité des sommes versées par virement.

De même, dans le cas où l'Association doit modifier le déroulement de la Journée initialement prévue le Client en sera informé préalablement. Il lui sera proposé :

- de confirmer sa participation malgré les changements exposés
- de demander le remboursement de l'intégralité des sommes versées

Conditions météorologiques

Les Journées sont maintenues quelle que soit la météo (sauf en cas de vigilance orange ou rouge qui pourrait mettre en difficulté la sécurité des Clients).

C'est l'Association qui décide, en cas de fortes intempéries, si la journée peut avoir lieu ou non. Elle est la seule décisionnaire quant au déroulement de l'activité.

La météo n'est donc pas un motif d'annulation ou de remboursement.

L'Association se réserve le droit d'adapter la Journée aux conditions météo afin que la Journée reste un moment agréable pour tous.

Interruption

En cas d'interruption de la Journée, quel que soit le motif, le Client devra payer l'intégralité de la Journée. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 6 – Retards

Chaque Journée est planifiée avec des horaires précises. Les Clients s'engagent à respecter l'horaire de départ. Une arrivée 5min en avance est préconisée. Tout retard devra être notifié par téléphone au 07.84.93.74.07. Si un Client arrive plus de 15min en retard, il pourra se rendre par ses propres moyens sur le lieu de visite mais en aucun cas l'Association ne pourra retarder le départ de plus de 15min. La Journée sera dans tous les cas écourtée d'autant, sans que le Client puisse demander un remboursement total ou partiel.

Article 7 – Responsabilités

L'Association est responsable de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par des sous-traitants, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Nous ne saurions être tenus pour responsables de l'inexécution du contrat conclu, suite à la survenance d'un événement de force majeure (au sens prévu par la Loi) et notamment en cas de grève totale ou partielle des services postaux, de transporteurs, et de catastrophes causées par inondations ou incendies. Cette limitation de responsabilité s'applique également à l'inexécution dudit contrat, du fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues.

Le choix et l'achat d'un produit ou d'un service sont placés sous l'unique responsabilité du Client. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité du matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité de l'Association, sauf dans le cas d'un vice caché avéré, de non-conformité, de défectuosité ou d'exercice du droit de rétractation.

La responsabilité de l'Association s'arrête à la fin du contrat, au moment où le Client est déposé au point de RDV initial (fin de la Journée). Le Client doit s'assurer qu'il est apte à conduire (si besoin). Des éthylotests seront mis à disposition des Clients s'ils le souhaitent. Le Client est libre de continuer sa Journée dans un établissement partenaire (bar, restaurant, brasseur...) sous sa responsabilité pleine et entière. Le Client s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour sa sécurité et celle des autres.

L'Association proposera tout au long de la Journée des boissons non alcoolisées, à volonté, pour tous.

Article 8 – Assurances

L'association a contracté une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie ACM IARD SA. Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait et garantis par son assurance responsabilité civile dont il doit être titulaire. En effet, chaque participant devra répondre de tous les dommages causés à autrui ou à soi-même résultant de sa faute ou négligence.

L'association décline toute responsabilité en cas de salissure ou de détérioration de vêtements ou d'autres effets personnels.

Article 9 – Droit à l'image

Lors des prestations proposées, l'Association peut faire appel à des photographes professionnels ou réaliser des photos par ses propres moyens. L'Association se réserve le droit d'utiliser ces photos à des fins promotionnelles sur ses prospectus, affiches, sites Internet, réseaux sociaux, sans que cette liste ne soit exhaustive. Le Client concède à l'Association, dans le cadre de ses services promotionnels et du catalogue électronique de ses sites Internet, le droit de reproduire et de représenter numériquement, pour le monde entier et à titre non-exclusif et non cessible, et pour toute la durée de protection de ses droits de propriété intellectuelle, une illustration des prestations effectuées pour le compte du Client. Le Client autorise également l'Association à utiliser son image, ses marques, sans que cette liste soit exhaustive, afin d'être reproduits et diffusés en ligne sur les sites Internet actuels et futurs de l'Association, à des fins promotionnelles, et/ou d'information. Néanmoins, l'Association assure ne prendre et n'utiliser aucune image qui pourrait être dégradante ou porter atteinte à un ou plusieurs de ses Clients.

Dans le cas où un client refuserait l'utilisation de son nom, de son image ou de ses marques, il devra le préciser sur sa commande, sur le devis accepté, ou sur le contrat, ou en faire la demande écrite par mail à l'adresse mail de l'Association (amisvignobleaurhalpin@gmail.com), au plus tard avant le premier jour de la prestation souscrite par le Client.

Article 10 – Protection des données à caractère personnel

Certaines données à caractère personnel sont recueillies auprès du Client afin de pouvoir répondre à ses demandes. Si le Client choisit de ne pas les communiquer, la demande ne pourra être traitée.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique nécessaire au traitement de la commande et à la gestion des relations avec le Client. Les informations relatives à l'ensemble des commandes sont stockées et archivées aussi longtemps que nécessaires pour la bonne conduite des relations commerciales dans des conditions de sécurité renforcées et peuvent servir de preuves en cas de litige.

Les données recueillies relatives à la livraison des marchandises achetées pourront être communiquées aux partenaires de l'Association pour la livraison des achats. Les données à caractère personnel recueillies par l'Association peuvent être utilisées dans le cadre d'opérations de marketing direct réalisées par courrier, email, après le consentement préalable du Client.

Les données à caractère personnel pourront aussi être communiquées aux sociétés partenaires ou apparentées de l'Association mais le Client peut s'opposer expressément à cette communication à des fins de marketing, dès leur collecte ou ultérieurement en écrivant à l'Association par courriel ou à l'adresse de son siège social. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification ou de suppression de ces données à caractère personnel et s'opposer à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospections notamment commerciales dans les conditions prévues par la loi modifiée 78-17 du 6 janvier 1978 et par le Règlement UE n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016. Il en fait la demande par courriel à l'adresse mail amisvignobleaurhalpin@gmail.com ou par courrier à l'adresse du siège social de l'Association.

Article 11 – Nullité d'une clause

Toute clause des CGV qui viendrait à être déclarée nulle en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente sera privée d'effet, mais sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations ni affecter la validité des CGV. Autant que possible, dans le cas où une clause/sous clause ou une partie de clause/sous clause peut être séparée du reste de la clause afin de rendre la partie restante valable, la clause doit être interprétée en conséquence. Dans le cas contraire, le Client accepte que la clause en question soit rectifiée et interprétée de telle manière qu'elle se rapproche du sens original de la clause, conformément à la loi.

Article 12 – Litige et droit applicable

Les CGV sont régies par le droit français.

Tout litige devra faire l'objet d'une tentative préalable de recherche de solutions à l'amiable.

De convention expresse avec le Client, l'attribution de la connaissance du litige non résolu à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire de Lyon

Article 13 – Contacts

Pour toute question, l'Association est disponible du Lundi au Vendredi, de 9h à 17h00 au 07.84.93.74.07, ou par mail amisvignobleaurhalpin@gmail.com ou sur le mail contact@degust-vin-joss.fr

Points essentiels à retenir

Toute réservation d'une Journée implique l'acceptation entière et sans réserve des CGV.

Les Journées sont réservées aux personnes majeures adhérentes de l'Association (automatique et obligatoire). 5€/personne (inclus dans le prix de la prestation).

Réservation :

1- Le Client prends contact avec l'Association pour fixer la date et les modalités

2- L'association envoie au Client un devis

3- Le Client valide sa réservation en payant un acompte de 50€ (dont les 5€ d'adhésion), sur le site Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/les-amis-du-vignoble-aurhalpin/boutiques/reservation-journee-oenotouristique>



ou par virement sur le compte :

IBAN : FR76 1027 8073 6500 0207 7900 123

BIC : CMCIFR2A

4- Le solde est réglé au plus tard le jour J (par CB ou espèces) en fonction du nombre de personnes présentes le jour J.

Annulation et remboursement (conditions détaillées dans les CGV) :

Le but est de trouver un arrangement pour reporter la date en fonction des disponibilités.

Avant J-7 : report ou annulation sans frais

J-6 à J-2 : report ou annulation frais de dossier : 20€TTC

J-1 et J : report ou annulation frais de 100€ à 200€TTC en fonction des frais réellement engagés par l'Association.

Météo

C'est l'Association qui décide seule si la Journée peut avoir lieu ou non (annulation seulement en cas de mise en péril de la sécurité des Clients). Les Journées ont lieu pendant toute l'année.

La météo n'est pas un motif d'annulation ou de remboursement de la part du Client.

Prévoir bonnes chaussures et vêtements adaptés aux conditions météo annoncées.

Retard

Arriver 5min en avance, bien prévenir si retard.

Jusqu'à 15min de retard toléré au maximum mais écourte la journée d'autant, sans remboursement.

Photos et vidéos de la Journée autorisées pour communication sur tout support numérique et papier de l'Association, des Bêles Rencontres de Joss et partenaires (sauf demande par mail).

Pour comprendre :

Les amis du vignoble Aurhalpin organise les journées de découverte des vignobles des appellations Côte Rôtie, Condrieu et St Joseph.

Les Bêles Rencontres de Joss est le prestataire privilégié de cette journée.